

LÉGISLATURE 2020 - 2025

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
4 AVRIL 2023**

<u>PRÉSENTS-ES</u>	:	Mme	A. EPINEY, Présidente
		M.	S. VENTRE, Vice-Président
		M.	B. SCHOPFER, Secrétaire
		Mmes	B. DESPLAND, J. PARACCHINI et A.-M. PUGIN
		MM.	C. BRUNNER, F. CAL SUAREZ, C. HUBER et P. MEYLAN
		M.	P. BOUVIER, Maire
		M.	X. BEUCHAT, Adjoint
		Mme	M. PASCHE, Adjointe
<u>EXCUSÉS-E</u>	:	Mme	C. BAILLIF
	:	MM.	S. AGUET, F. MERLON et R. PARTY

Mme la Présidente ouvre la séance à 20h00.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 MARS 2023

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé par 8 oui et 1 abstention.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

a) Décisions prises lors de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises

Suite au courrier de l'ACG du 20 février 2023, **Mme la Présidente** demande si l'un-e des Conseillers-ères municipaux-ales a l'intention de faire opposition à la décision rendue le 15 février dernier, soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux (art. 79 LAC), au sujet de l'attribution, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de CHF 4 millions destinée à la rénovation des machineries du Grand Théâtre.

Aucun-e Conseiller-ère municipal-e ne souhaite faire valoir son droit d'opposition.
Il est donc pris acte de cette décision.

b) Sortie du Conseil municipal

Mme la Présidente transmet que selon la participation au doodle, la date convenant à la majorité est le samedi 13 mai 2023.

M. Ventre confirme la destination de la sortie et annonce que les membres du Conseil municipal se rendront à Berne et que le trajet se fera en car, le train restant malheureusement trop onéreux et pas forcément pratique selon l'organisation de la journée.

3. COMMUNICATIONS DE M. LE MAIRE

a) Exutoires

M. Bouvier rappelle que trois exutoires d'eaux pluviales doivent être changés. A cet effet, **M. Beuchat** et lui-même ont rencontré les directions de l'OCAN (Office cantonal de l'agriculture et de la nature) et de l'OCEau (Office cantonal de l'eau).

Ces projets ont été validés et les travaux vont débuter pour le premier en octobre 2023 et pour les deux derniers au printemps 2024.

Soumis à autorisation, tous les services concernés ont soutenu ce projet et ceux susmentionnés ont vivement félicité l'Exécutif pour sa décision de ne pas simplement changer les exutoires, mais d'en profiter pour effectuer un véritable aménagement de revitalisation des rives du Rhône et ainsi encourager le développement de la biodiversité.

Ces travaux seront financés par le Fonds VITALE des SIG et par le FIA (Fonds intercommunal d'assainissement).

M. Bouvier conclut en se réjouissant d'inaugurer cette zone protégée, prolongeant ainsi celle de la butte aux hirondelles nouvellement créée.

b) Barrière sur la route de Vers-Vaux

M. Bouvier annonce que l'installation de la barrière sur la route de Vers-Vaux est prévue fin juin. Elle ne pénalisera ni les piétons ni les cyclistes, ni les agriculteurs, mais empêchera la circulation des voitures au-delà du petit parking.

c) Excuses

Mme Pasche transmet ses plus sincères excuses aux membres de la commission des affaires sociales, solidarité, sport et loisirs dont elle a oublié la séance; le début de son mandat étant particulièrement chargé et ardu à mettre en place.

d) FASe

Mme Pasche fait part du nouveau projet d'un collaborateur de la FASe, réalisé dans le cadre de son travail de fin d'études sociales (HES).

En effet, ce dernier va mettre en place une activité sportive extérieure (boxe, foot et basket) ouverte tant aux filles qu'aux garçons afin d'encadrer les jeunes. Il développera un processus participatif avec les parents et les jeunes concernés.

Un repli à la Maison des Associations est prévu en cas de fortes intempéries.

Mme Paracchini demande si cela remplacera « sport pour tous » du dimanche.

Mme Pasche répond par la négative et confirme qu'il s'agit d'une nouvelle activité.

e) COR - Centre Ornithologique de Réadaptation (protection de l'avifaune)

Mme Pasche communique que des nichoirs à mésanges seront installés sur les tilleuls le long de la salle communale. Cette action est réalisée avec l'une des classes de l'école.

En outre, une activité en lien avec les oiseaux sera proposée à des enfants ukrainiens et chancinois le 11 avril prochain sur la parcelle n° 2601 à Vers-Vaux. La personne en charge de ladite parcelle

souhaite vivement en faire un endroit protégé et pédagogique, en partenariat avec le COR, restant ouvert au public intéressé par l'avifaune.

f) Pâques à Chancy

Mme Pasche annonce la chasse aux œufs organisée par la FASE à la Maison des Associations, le dimanche 9 avril prochain.

Mme Pasche informe également les membres du Conseil municipal de la venue de la YoYo Mobile des UCG (Unions Chrésiennes de Genève). Sous forme de maison de quartier itinérante, elle offre un accueil libre et gratuit pour les enfants de 4 à 12 ans pendant les vacances de Pâques. Une équipe de 2 à 5 éducateurs proposeront des activités ludiques et créatives autour d'un goûter. Elle sera stationnée sur le parvis de la salle communale de 14h00 à 17h30, du 11 au 14 et du 17 au 19 avril prochains.

M. Huber s'inquiète de la mention UCG pouvant suggérer une appartenance à une religion.

Mme Pasche le rassure, les UCG agissent auprès de personnes de toute croyance, de tout milieu socioculturel et de toute culture. Elles sont absolument laïques. Fondées en 1852, elles sont inspirées par la YMCA (Young Men's Christian Association) prônant une devise simple « mens sana in corpore sano », dont certains de ses membres sont créateurs des sports tels que le basketball, le volleyball et le futsal.

g) Festival « Esprit de la Forêt »

Mme Pasche indique que le programme est en cours de finalisation avec la commission des affaires sociales, de la solidarité, des sports et loisirs. Il aura lieu du 19 au 21 mai 2023.

h) TPG

M. Beuchat revient sur l'aménagement de certains arrêts de bus afin d'en faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite (voir point 3.f) du procès-verbal de la séance du 7 mars 2023).

En réalité, 4 arrêts seront modifiés mais seuls deux doivent subir des changements pouvant impacter la Commune. Finalement, l'abribus de l'arrêt Chancy Bouveries (direction ville) ne sera pas déplacé et les eaux de pluie se déverseront dans la haie de l'immeuble.

Pour le second concerné, l'arrêt Chancy Village (direction France), les travaux seront coordonnés avec le réaménagement du Café du Virage afin de réaliser un projet cohérent dans son ensemble.

4. PRÉSENTATION DES COMPTES 2022

Mme la Présidente passe la parole à **M. Bouvier**.

M. Bouvier propose de renvoyer l'analyse détaillée des différentes rubriques à la commission des finances qui se tiendra le 24 avril 2023.

Aucune remarque n'étant formulée, **Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur le renvoi de la présentation des comptes à la commission des finances.

Le renvoi est accepté à l'unanimité, soit par 9 oui.

5. PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

a) Crédit complémentaire de CHF 950'000.-- pour la rénovation et la mise aux normes du bâtiment du groupe scolaire, sis chemin de la Ruelle 10

Mme la Présidente donne lecture de l'intitulé de la délibération et demande ensuite aux membres

du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 9 oui.

M. Beuchat explique le montant de la délibération :

- 1/3 environ correspond à la mise aux normes de la sécurité incendie. L'estimation est toutefois maximale. En effet, il ne sera peut-être pas nécessaire de changer toutes les portes des voies de fuite si, sans pour autant avoir le bon « code barre », elles résistent au feu pendant 30 minutes (norme actuelle). Dans le doute, mieux vaut se prémunir d'un changement complet tout en espérant une bonne nouvelle.
- 1/3 environ est lié à une mauvaise surprise au niveau du bassin de la piscine. En effet, les défauts constatés déjà en 2011 ont évolué et la radiographie complète a montré que 70% du mur externe est attaqué par la carbonatation directement en lien avec les fuites d'eau chlorée. Un traitement lourd doit donc être effectué afin d'éviter qu'elle ne se poursuive et une isolation durable devra ensuite être mise en place.
- 1/3 environ se rapporte à l'installation de panneaux photovoltaïques supplémentaires dont l'absorption et la réinjection de l'électricité produite nécessitent une augmentation des sections afin d'être en mesure de la valoriser. Ceci permettra également une plus grande flexibilité dans le futur (installation d'une borne de recharge ou d'autres panneaux).

M. Meylan demande si les honoraires sont compris dans le crédit à voter.

M. Beuchat lui confirme que c'est le cas.

Aucune autre remarque n'étant formulée, **Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote.

La délibération est acceptée à l'unanimité, soit par 10 oui.
Il est pris acte de cette décision.

b) Crédit de CHF 170'000.-- pour l'amélioration du confort estival du bâtiment de l'extension du groupe scolaire, sis chemin de la Ruelle 10

Mme la Présidente donne lecture de l'intitulé de la délibération et demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 9 oui.

M. Beuchat avoue ne pas avoir suivi de près (ni depuis le début) ce projet et informe le Conseil municipal que cela fait longtemps que les enseignantes se plaignent des conditions climatiques de l'extension. Profitant de la présence de l'architecte en charge de la rénovation du groupe scolaire, le constat d'une atmosphère humide et chaude a immédiatement été posé.

Il est clair que le bâtiment est performant en hiver mais comporte très peu d'inertie pour les chaleurs estivales, les parois étant en bois. Il manque également de ventilation naturelle. La salle des maîtres n'a jamais été utilisée et le triple vitrage installé se fissure car, ne disposant pas d'une protection solaire suffisante, il y a trop d'écart de température entre l'intérieur et l'extérieur.

M. Baud, architecte, a établi un rapport et préconise des solutions, tout en restant dans l'optique d'améliorer ce qui existe déjà. Par exemple, ajouter de la masse dans chacune des classes sous forme de briques de terre crue apposées contre les murs en pignon, pourvoir les parties fixes d'ouvrants afin d'être en mesure de faire courant d'air ou encore remplacer les stores existants par des protections solaires de meilleure qualité et plus solides.

Le coût de ces aménagements est estimé à CHF 150'000.-- mais **M. Beuchat** a pris un peu de marge afin d'éviter toute mauvaise surprise.

M. Cal Suarez mentionne que des filtres collés sur les fenêtres peuvent empêcher jusqu'à 85% du rayonnement solaire sans pour autant diminuer la luminosité.

M. Beuchat précise que d'une part cela impliquerait de chauffer plus en hiver qu'actuellement et d'autre part que ce type de matériau n'a pas une longue durée de vie et n'est pas durable.

Mme la Présidente demande si, au vu de ce qui précède, il ne s'agit pas d'un défaut de conception du bâtiment.

M. Beuchat explique que la construction de l'extension datant de 2011, la garantie décennale n'a plus cours.

M. Schopfer ajoute qu'en 10 ans les technologies ont beaucoup évolué, tout comme les températures d'ailleurs.

M. Beuchat confirme que les normes ont changé également.

M. Meylan mentionne qu'à l'époque un puits canadien avait été proposé mais que c'est le couvert qui avait été choisi.

M. Bouvier rappelle que l'extension est labellisée « Minergie » et qu'il a donc contacté l'expert afin de savoir comment il a été possible de décerner cette nomination alors que ce type de problème est rencontré. La réponse a été qu'il n'y aurait pas d'entrée en matière mais que le label pourrait tout bonnement être retiré si la Mairie en faisait la demande.

M. Brunner demande si le flux supplémentaire d'électricité produit par les panneaux solaires pourrait servir à la « climatisation » du bâtiment.

M. Beuchat indique que l'énergie sera dévolue en partie à la pompe à chaleur afin de pouvoir économiser le mazout; ce qui permettrait éventuellement d'obtenir une subvention supplémentaire de l'OCEN si l'école était chauffée à 80% par une énergie renouvelable.

Une discussion s'ensuit entre **M. Brunner** et **M. Beuchat**, sur la taille des gaines, la qualité de l'air, la proximité entre les bouches d'air extrait et pulsé ainsi que les solutions proposées pour y remédier.

M. Beuchat stipule en outre que l'extension était un peu avant-gardiste et que le risque pris n'a malheureusement pas été rentable. Il s'agissait à l'époque d'un des premiers bâtiments avec un triple vitrage et que l'expérience avec ce type de projets permet de les rendre plus adaptés et de ne pas reproduire les mêmes erreurs.

Mme la Présidente évoque la possibilité de faire une expertise juridique.

M. Meylan estime que le coût des avocats et des experts sera vraisemblablement exorbitant.

M. Beuchat revient brièvement sur les différents projets proposés à l'époque, dont celui avec une façade en inox « pour dialoguer avec le temple », et note que l'extension devant être rapidement réalisée, le dossier a été hâtivement autorisé et très vite exécuté.

Aucune autre remarque n'étant formulée, **Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote.

La délibération est acceptée à l'unanimité, soit par 10 oui.

Il est pris acte de cette décision.

6. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS. INFORMATIONS DES COMMISSIONS

a) Commission du territoire et des constructions

M. Meylan indique que lors de la réunion de la veille, les points suivants ont été abordés :

- chemin de l'école au travers des parcelles n° 3631, 3629 et 3175 (Oasis), qui fera l'objet d'une délibération tout prochainement;
- rénovation des bâtiments 57 et 59 (ce dernier présentement mis à disposition de l'association « Toit pour tous »);
- rénovation des bâtiments actuellement loués;
- démolition du 67;
- zone du Longet;
- berges du Rhône qui s'affaissent.

Tout cela sera évidemment détaillé dans le procès-verbal qui sera disponible pour l'ensemble du Conseil municipal.

b) Commission de la circulation, de la mobilité et de la sécurité routière

M. Ventre revient sur les totems et la mention « priorité de droite » sur ceux-ci. Il souhaite vivement trouver une solution afin que cela soit possible (voir point 3.i) du procès-verbal de la séance du 7 mars 2023). Il reviendra prochainement vers l'Exécutif.

c) Commission des affaires sociales, de la solidarité, des sports et des loisirs

Aucune communication.

d) Commission des finances

Aucune communication.

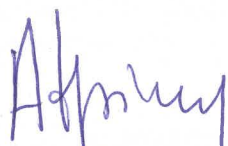
e) Commission des relations publiques et de la communication

Mme Despland avise que le ChancyLien sera distribué demain. Le numéro spécial environnement sera reporté de trois semaines et distribué le 28 juin prochain; le délai pour rendre les articles était un peu court compte tenu des vacances pascales.

f) Commission de la Cité de l'Énergie et du développement durable

M. Huber relaie que la butte aux hirondelles a été « taillée » et que des panneaux explicatifs seront installés. Les hirondelles de rivage ne devraient plus tarder à rejoindre cette zone protégée.

Mme la Présidente lève la séance à 21h06.



La Présidente du Conseil municipal
Aurélie Épiney



Le Secrétaire du Conseil municipal
Boris Schopfer



La Secrétaire
Joëlle Noverraz